SAS FIMMESO
Société par actions simplifiée
au capital de 5.000.000 euros
Siège social : 115, avenue de Bordeaux
33220 PORT STE FOY ET PONCHAPT
487 752 958 RCS BERGERAC

de COMMERCE de BERGERAC
N° 273
487752958
FEV 2010
N 2005 B 220

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 17 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf et le dix-sept juillet, à onze heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social de la société PSF DISTRIBUTION sis à PORT STE FOY (33220) - Route de Bordeaux, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple adressée le 2 juillet 2009.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Stéphane ONILLON préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Christian BORDAS et la SARL BORDAUDIT, représentée par Monsieur Jean-Marie CADREN, Commissaires aux comptes régulièrement convoqués, sont également présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 99.987 actions sur les 100.000 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés

- un exemplaire de la convocation des associés ,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ,
- les statuts de la Société ,
- la feuille de présence à l'assemblée ,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 janvier 2009 ,

- le rapport de gestion du Président ,
- les observations du Conseil de parrainage ,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ,
- les rapports du Commissaire aux comptes ,
- l'information relative au montant des honoraires versés à chaque Commissaire aux comptes ,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Comité de direction, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément aux dits statuts été communiqués aux associés avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant

- Rapport de gestion du Président ,
- Observations du Conseil de parrainage ,
- Rapport de gestion du groupe ,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice de consolidation clos le 31 janvier 2009 ,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce , approbation des conventions qui y sont mentionnées ,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2009 et quitus au Président ,
- Affectation du résultat ,
- Remplacement des Commissaires aux comptes ,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Il donne également lecture du rapport de gestion du groupe ainsi que des observations du Conseil de parrainage.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2009 lesquels font apparaître une perte de -212.857,62 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -212.857,62 euros de la manière suivante

Origine :

Résultat de l'exercice		-212.857,62 euros
Report à nouveau antérieur		-12.253,15 euros
Report à nouveau :		
Au report à nouveau	-225.110,77 euros	
Totaux	**-225.110,77 euros**	**-225.110,77 euros**

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 janvier 2009 ainsi que les opérations transmises dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres, les associés concernés n'ayant pas pris part au vote.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission de Monsieur Christian BORDAS, Commissaire aux comptes titulaire, décide de nommer en remplacement

- La société RIVIERE – GAUDRIE & Autres, société civile professionnelle au capital de 2.080 euros, dont le siège social est sis à LIBOURNE (33500) – 82, rue Montesquieu, immatriculée au RCS de Libourne sous le numéro 381 294 388, représentée par Monsieur Frédéric GRIZEL,

pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2011

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que la société RIVIERE – GAUDRIE & Autres n'est intervenue dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les Sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission de Madame Florence DELIAS, Commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer en remplacement

- Monsieur Guillaume RIVIERE, né le 06 septembre 1972 à Libourne (33),

 Demeurant 82, rue Montesquieu – 33500 LIBOURNE,

pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2011

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que Monsieur Guillaume RIVIERE n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les Sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président